

ASMT

Prévention et Santé



Dr Olivier PALMIERI
JST 2022

Partenariat SPST
et CPTS



Contexte

- 2016 création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé.
- 2018 : elles sont au cœur de la stratégie « Ma santé 2022 » :
 - Amélioration de la coordination des parcours de soins
 - Lutte contre les déserts médicaux

Contexte

- Loi santé travail du 2 août 2021 :
 - Intégration de la santé au travail dans les parcours de soins (Art L1434-12 CSP)
 - Élargissement des missions vers des actions de santé publique

Les CPTS

- Constitution à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire
- Composition
 - Libéraux
 - Établissements de santé
 - Établissements médico-sociaux
 - SPSTI

Les CPTS

- 3 missions principales
 - Améliorer l'accès aux soins
 - Organiser les parcours pluri-professionnels autour d'un patient
 - Développer des actions territoriales de prévention et de promotion de la santé

Les CPTS

- Elles ne sont pas des structures figées :
 - Non obligatoire
 - Sans territoire imposé
 - Sans forme juridique particulière
- Elles sont financées :
 - Par les agences régionales de santé
 - Par les caisses primaires d'assurance maladie
 - Eventuellement par les collectivités locales

2020 : origine du partenariat

- La pandémie de covid-19 : « rampe de lancement » de nombreuses CPTS
- En 2020 l'ASMT65 se rapproche de la CPTS « Tarbes-Adour » pour former son personnel à la réalisation des tests antigéniques
 - 7 médecins, 5 infirmières et 3 assistantes médicales volontaires



2020 : origine du partenariat

- Ce premier partenariat a permis :
 - Pour le personnel de l'ASMT65
 - De bénéficier d'un réseau d'experts (biologistes, médecins généralistes, infirmiers libéraux...) sur le sujet
 - De répondre aux demandes et questions venant de nos adhérents et salariés suivis
 - Sur les situations de contamination ou cluster en entreprise
 - Partage des situations (avec leur accord)
 - Prise de décision sur la conduite à tenir

2021 : campagne de vaccination

- Transformation du centre de dépistage mis en place par la CPTS en centre de vaccination
- Dans un premier temps, organisation des vaccinations directement dans notre service
 - Maintien des échanges avec la CPTS sur le volet « expertise »

2021 : campagne de vaccination

- Dans un second temps, conventionnement entre l'ASMT65 et le centre de vaccination avec mise à disposition du personnel de l'ASMT
 - Pour l'ASMT65 : allègement des contraintes logistiques liées à la vaccination
 - Pour la CPTS : renfort de personnel au centre de vaccination

2022 : parcours de soins covid long

- Intégration de l'ASMT65 dans le parcours
 - Cellule d'orientation et de recueil via un questionnaire intégrant des questions sur la situation de travail
- Participation à un cycle de webinaire à destination des professionnels de santé
 - Sensibilisation à l'orientation précoce vers le médecin du travail



2022 : formation continue

- Intervention de l'ASMT65 dans les instances de formation médicale continue du département (GEPU65)
 - Présentation des dispositifs de maintien en emploi
 - Promotion de l'orientation précoce vers le médecin du travail

Discussion

- Points positifs
 - Décloisonnement entre santé au travail et acteurs de soins de premier recours
 - Visibilité des actions des SPSTI élargie à des acteurs de soins autre que médicaux (infirmiers, kinés, pharmaciens...)
 - Meilleure compréhension de la nécessité de prendre en compte le travail comme un élément majeur dans le processus de guérison

Discussion

- Difficultés rencontrées
 - La construction du réseau et le travail de fond pour faire tomber les représentations sur la santé au travail demandent beaucoup de temps
 - Partenariat avec 1 seule CPTS :
 - 6 CPTS devraient voir le jour à terme dans les Hautes-Pyrénées
 - En dehors d'actions ponctuelles, impossible de reproduire le même partenariat

Perspectives

- Orienter le partenariat vers le dispositif d'aide à la coordination (DAC) départemental :
 - Le DAC a une vision de l'ensemble des parcours de soins et projets de prévention mis en place
 - Il met à disposition un numéro de téléphone unique pour tout professionnel de santé en difficulté sur une situation complexe
 - En cours : former les référents DAC à interroger la dimension du travail dans les prises en charge



Perspectives

- Développer des outils de partage d'information
 - Boite mail contact pour identifier le médecin du travail
 - Messagerie sécurisée (medimail)
 - Partage sécurisé de documents (SPICO)

Perspectives

- Evaluation du partenariat
 - Evolution quantitative et qualitative des échanges avec les soignants
 - Nombre de pré-reprises